

DECRET N° 82-280 du 23 Août 1982

Portant nomination au Ministère de  
la Justice Populaire

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU  
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N°77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;
- VU le décret N° 82-124 du 9 Avril 1982, portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;
- VU l'ordonnance N° 75-21 du 24 Mars 1975 fixant la composition du Cabinet du Président de la République et la structure des Ministères, notamment son article 15 ;
- VU la Loi N° 81-004 du 23 Mars 1981 portant Organisation Judiciaire ;
- VU le décret N° 82-226 du 3 Juillet 1982 chargeant le Camarade ADJO Boko Ignace, Président du Comité Permanent de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire, de l'intérim du Président de la République pour compter du 5 Juillet 1982 ;
- SUR décision du Bureau Politique' du Comité Central du Parti de la République Populaire du Bénin ;
- LE Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 5 Août 1982,

DECRETE :

Article 1er.- Le Camarade SOSSOUHOUNTO Basile est nommé Directeur de la Législation et de la Codification.

Article 2.- Le Camarade AMINOUE Mouinou est nommé Président du Tribunal de Première Instance de Parakou.

Article 3.- La Camarade SODJIEDO Rita est nommée Juge d'Instruction au Tribunal de Première Instance de Ouidah .

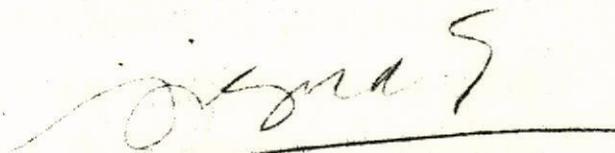
Article 4.- Le Camarade N'DAH Sékou Pascal est nommé Juge d'Instruction du 2<sup>e</sup> Cabinet au Tribunal de Première Instance de Cotonou.

Article 5.- Le Camarade HOUNMENOUE Akowé Michel est nommé Juge au Tribunal de Première Instance de Cotonou.

Article 6.- Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires et qui prend effet à compter de la date de prise de fonction des intéressés, sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Cotonou, le 23 Août 1982

Pour le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Président du  
Conseil Exécutif National, le  
Président du Comité Permanent de  
l'Assemblée Nationale Révolution-  
naire, chargé de l'intérim,



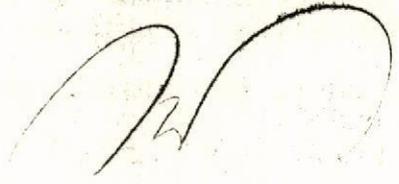
ALJO Boko Ignace

Le Ministre de la Justice Populaire,

Le Ministre des Finances,



ALLADAYE Michel



AMOUSSOU Isidore

Ampliatiions PR 6 CC DU PRPB 4 ANR 4 CPC 6 PG/PPC 2 SGG 4 SPD 2  
MJP ET SES DIRECTIONS 15 MF 5 AUTRES MINISTERES 20 DPE-DLC-INSAE 6  
IGE ET SES SECTIONS 4 DB-DCF-DSDV-TRESOR-DI 20 BCP 1 DCCT-ONEPI-  
GDE CHANC. 3 UNB-FASJEP-BN-DAN 8 JURIDICTIONS 6 INTERESSES 5  
JORPB 1.-